



AVIS DE CONCERTATION

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Mise à disposition de documents de concertation

Par délibération du 3 juillet 2024, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation avec la population dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLU permettant de reconsidérer le zonage du PLU sur le secteur route d'Eyragues, initialement classé en zone A et Nf1, comprenant notamment les parcelles concernées par l'annulation partielle du PLU, suite au jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 20 juin 2023, en prenant en compte son caractère bâti et sa configuration en termes de desserte et réseau (assainissement non collectif notamment).

Cette délibération a fait l'objet d'un affichage en Mairie de Noves où elle peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Maire informe de la mise à disposition de documents de concertation **du 22 décembre 2025 au 20 février 2026** :

- en Mairie de Noves : 2 place Jean Jaurès 13550 Noves
horaires d'ouverture : 8h30/12h30 – 13h30/16h30
- sur le site internet de la commune : <https://www.noves.fr>
rubrique Mairie - Infos pratiques - Urbanisme

Il est indiqué également qu'un registre destiné aux observations du public est mis à disposition en Mairie de Noves.

Les observations peuvent également être transmises :

- par mail : urbanisme@noves.fr
- par courrier à l'adresse suivante :
Mairie de Noves
2 place Jean Jaurès
13550 Noves

Le Maire,

Georges JULLIEN